Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20260706-DELIB2026056-DE

Saint-Erblon
Tout naturellement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-ERBLON

SEANCE DU 06 JUILLET 2026 (*ouverte à 20h04)*

DATE DE CONVOCATION : 30 JUIN 2026

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENTS (23) :
Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Nadège LOLLIVIER, Frédéric MORVAN, Isabelle HEDAN, Céline CHEVALLIER, Thomas BOULAY, Yves DEBRUYNE, Delphine POSNIC, Thibaud MORIN, Xavier HUGUEN, Marie-Andrée DUGUE, Chantal CHAPPELET, Ghislaine DELAMARRE, Manuel EVENO, Vanessa TANNOUX LOTRIAN, Sylviane ZANCHI, Antoine MOURAUD, Josette BROCHETON, Philippe NICOLAS, Matthieu POHIER, Charlène CHOLET, Melissa NAOUR

PROCURATIONS (1) :
Léa MESSINET donne pouvoir à Isabelle HEDAN

EXCUSES (3) : Michel BERNARD, Mickael QUIMBERT, Mickael PIOLAIN

NOMBRE DE VOTANTS : 24

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline CHEVALLIER

2026.056 – 5.2
VIE DES ASSEMBLEES – DESIGNATION DE REFERENTS AVEC LA PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE

Matthieu POLLET, Maire, présente le rapport suivant :

Considérant :

- La nécessité de désigner un·e élu·e référent·e sécurité routière pour :
- Être l'interlocuteur privilégié des services de l'État (DDTM 35, Coordinateur Sécurité Routière, etc.) et des acteurs locaux.
- Diffuser la culture de la sécurité routière et mobiliser élus et services municipaux.
- S'appuyer sur les ressources de l'État (observatoire départemental, formations, associations).

- L'obligation légale (art. D731-14 et loi n°2021-1520) de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou conseillers municipaux dans un délai de 6 mois suivant l'installation du conseil municipal, à défaut de délégation spécifique.

- L'importance de désigner un CORDEF (Correspondant Défense) pour :

- Informer les citoyens sur la politique de défense nationale.
- Sensibiliser les jeunes au parcours de citoyenneté (recensement à 16 ans, Journée Défense et Citoyenneté - JDC).
- Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité à 24 voix pour, 0 abstentions et 0 contre de :

➢ **DESIGNER** les référents suivants :

- Thibault MORIN (conseiller municipal délégué) comme **élu référent sécurité routière**.
- Delphine POSNIC (conseillère municipale déléguée) comme **correspondante incendie et secours**, conformément à l'article D731-14 du CSI et à la loi n°2021-1520.
- Philippe IMIELSKI (1er adjoint au Maire) comme **Correspondant Défense (CORDEF)**.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20260706-DELIB2026056-DE

- **CHARGER** le maire de notifier ces désignations aux services compétents (DDTM 35, SDIS 35, Préfecture, etc.) et assurer la transmission des informations nécessaires à l'exercice de ces missions.

Pour extrait conforme, le 07 Juillet 2026

La secrétaire de séance,
Céline CHEVALLIER

Le Maire,
Matthieu POLLET

